

# LES INCORRUPTIBLES

Le premier prix de littérature jeunesse décerné par les jeunes lecteurs • www.lesincos.com

## CONVENTION

### Entre :

#### L'ASSOCIATION LE PRIX DES INCORRUPTIBLES

Adresse : 13 rue de Nesle 75006 Paris

N°SIRET : 429 866 890 00024

Représentée par son président : Sidney HABIB

### Et :

CODE ADHÉRENT : 1252303M

Raison Sociale : VILLE DE SELONCOURT

MEDIATHEQUE ALICE BONAME

72 RUE DU GENERAL LECLERC

25230 SELONCOURT

FRANCE

Représentée par : Daniel BUCHWALDER

### Et :

L'AUTEUR : Sève LAURENT-FAJAL

SIRET N° : 80410302600014

Il est convenu ce qui suit :

### Article 1 : Le Projet

En exécution de la présente convention, l'Association Le Prix des Incorruptibles a pour vocation d'apporter une aide aux enseignants, bibliothécaires et animateurs au profit de leurs lecteurs pour la réalisation du projet culturel intitulé « Lecture autour de l'ouvrage Les Valises » et pour lequel l'auteur réalisera une lecture publique et une présentation écrite ou orale de cette œuvre.

### Article 2 : Date, durée et lieu de la rencontre

Cette intervention se déroulera le Jeudi 26 avril 2018 pour 1 demi-journée (matin) au collège des Quatre Terres à HERIMONCOURT.

### Article 3 : Conditions financières

La VILLE DE SELONCOURT réglera le montant total de l'intervention soit 253 euros, facturé par l'Association Le Prix des Incorruptibles. Le règlement pourra être effectué par chèque, par virement ou mandat administratif.

#### Détails

#### **3.1 : Montant TTC de l'intervention**

Sur la base de la charte des auteurs et illustrateurs pour 1 demi-journée (matin) : 253 euros

#### **3.2 : Frais de déplacement**

La VILLE DE SELONCOURT prend en charge les frais de transport aller (Genève -> Belfort TGV) et fera directement parvenir les titres de transport au domicile de l'auteur au minimum une semaine avant le début de l'intervention. Le retour sera pris en charge par une autre structure.

#### **3.3 : Frais de restauration**

La VILLE DE SELONCOURT prend en charge les repas suivants :

- dîner du mercredi 25 avril
- petit-déjeuner et déjeuner du jeudi 26 avril.

# LES INCORRUPTIBLES

Le premier prix de littérature jeunesse décerné par les jeunes lecteurs • www.lesincos.com

## CONVENTION

### **3.4 : Frais d'hébergement**

La VILLE DE SELONCOURT prend en charge la réservation et le règlement de l'hôtel pour la venue de l'auteur, la veille de sa rencontre.

### **Article 4 : Règlement de l'auteur**

L'Association Le Prix des Incorruptibles réglera à l'auteur le montant de sa facture dès réception du règlement de la part de la VILLE DE SELONCOURT.

### **Article a : Validité**

Le présent contrat entrera en vigueur dès que les trois parties sont en possession d'un exemplaire accepté et signé.

Fait à Paris, le 16/11/2017

**MAIRE DE SELONCOURT**  
Daniel BUCHWALDER

**Le Président de l'Association**  
Sidney HABIB

**L'auteur**  
Sève LAURENT-FAJAL